

Classes-passerelles: loin de Babel!

Ils viennent d'arriver en Belgique et parlent peu ou pas du tout le français. Ces jeunes "primo-arrivants" sont accueillis dans des classes-passerelles qui, par le biais de cours intensifs de français, favorisent leur insertion et leur orientation dans nos écoles fondamentales et secondaires.

"À la rentrée scolaire, les primo-arrivants viennent à l'école accompagnés de leurs parents. D'anciens élèves de nos classes-passerelles sont alors invités à jouer les traducteurs, et les nouveaux venus peuvent ainsi constater les formidables progrès en français que ces jeunes ont effectués chez nous!", se réjouit **Pierre LAURENT**, directeur du Campus St-Jean, une école secondaire d'enseignement général de transition et de qualification située à Molenbeek-St-Jean. En réalité, cela

fait 12 ans que P. LAURENT accueille des primo-arrivants dans son école, sans moyens ni cadre spécifique au départ. "Un emplâtre sur une jambe de bois, à l'époque", se souvient-il... Fort heureusement, en 2001, un décret crée officiellement une structure particulière d'accueil, les "classes-passerelles".

À l'école fondamentale Magellan, dans le centre de Bruxelles, la directrice **Nicole DOOMS** explique qu'avant ce décret, les primo-arrivants étaient répartis dans les classes de leur tranche d'âge, mais qu'ils étaient

alors trop timides pour s'exprimer et évoluer: "Le décret est ainsi arrivé à point nommé pour que l'on puisse déposer un projet à la Communauté française, dans lequel on insistait sur l'importance, pour chaque enfant, d'avoir droit à une scolarité. Et notre projet a été retenu!".

MULTICULTURALITÉ

Un progrès donc, mais dont ne peuvent bénéficier que les enfants remplissant les conditions pour être reconnus comme primo-arrivants: avoir au moins 2 ans ½ et moins de 18 ans, être reconnu soit comme réfugiés, soit comme apatrides ou en avoir fait la demande, appartenir à la liste OCDE des pays en voie de développement, et être arrivés sur notre territoire depuis moins d'un an. C'est un état d'esprit empreint d'ouverture et de respect qui règne dans les écoles organisant ce type de classes. "Avant l'arrivée de ces enfants, le Campus St-Jean était une école de quartier, comptant

80% d'élèves marocains. Maintenant, l'école est devenue multiculturelle, accueillant des élèves des quatre coins du globe. Et le seul lien qui unit tous ces jeunes est qu'ils doivent parler le français!", constate P. LAURENT. Mais comme dans notre pays rien n'est simple, les conditions de fonctionnement sont quelque peu différentes à Bruxelles et en Wallonie. Dans la capitale, 14 écoles fondamentales maximum peuvent organiser une classe-passerelle, contre 16 au secondaire. En Région wallonne, une classe-passerelle peut être organisée à proximité de chaque centre d'accueil pour candidats réfugiés, s'il prend en charge au minimum 8 enfants entre 5 et 12 ans ou 10 enfants entre 12 et 18 ans. Les établissements reçoivent 30 périodes pour l'organisation de ces classes, et les enfants peuvent y rester d'une semaine à un an.

UN RÉEL DÉFI!

Le succès est immédiat. "Il y a 6 ans, nous avions deux classes-passerelles comptant 27 élèves en tout, raconte P. LAURENT. Cela a bien fonctionné, et le nombre d'élèves a doublé petit à petit; à présent, nous avons 4 classes, de 12 élèves maximum, dont l'une est composée exclusivement d'enfants non alphabétisés, au parcours scolaire chaotique ou même totalement inexistant dans leur pays d'origine. Quel défi alors, de parvenir à intégrer ces jeunes à l'école!".

Catherine ULLENS est l'institutrice titulaire de l'unique classe-passerelle de l'école Magellan, qui compte aussi 12 élèves, entre 8 et 12 ans: "Les élèves progressent bien, ils sont pris en charge individuellement, les parents sont contents. L'école forme une petite famille!, dit-elle. Bien sûr, l'objectif est surtout d'apprendre le français, mais le reste n'est pas oublié: les enfants ont aussi des heures de mathématiques, d'éducation physique, de projets...". Le décret précise d'ailleurs que le nombre d'heures de français et de formation humaine ne peut être inférieur à 15 périodes par semaine, mais que les élèves doivent avoir au moins 8 périodes de mathématiques et sciences.

UNE MOTIVATION DÉCUPLÉE

Bien entendu, pas de classe-passerelle sans enseignants motivés et formés. "Une chose est sûre, c'est que tous nos enseignants ont la fibre primo et sont particulièrement passionnés, précise P. LAURENT. Ils ont en général l'agrégation mais viennent d'horizons différents: journalisme, romanes, arts plastiques... Par ailleurs, ils suivent à l'école une formation selon la méthode «pourquoi pas», méthode d'apprentissage du français langue étrangère, basée sur la mise en situation et l'usage des multimédias. Finalement, même les enseignants des autres classes ont assisté à cette formation!". Pour le secondaire, des enseignants en classe-passerelle ont rédigé, sous la coordination de la conseillère pédagogique de Malines-Bruxelles, un nouvel outil afin de baliser l'apprentissage du français¹. Il sera disponible dans les écoles dès cette année.

C. ULLENS a, quant à elle, souhaité travailler avec des primo-arrivants suite à une expérience d'enseignement de 5 ans à l'étranger. Elle a donc suivi une formation de français langue étrangère à son retour en Belgique. "Les autres enseignants de l'école ont aussi dû s'adapter au travail avec les primo-arrivants, raconte-t-elle, car cela concerne toute l'école. Au départ, la difficulté a été de définir le rôle de la classe-passerelle au sein de l'établissement, les rapports avec les autres classes, avec les autres instituteurs... Finalement, tous les enseignants ont compris son importance".

Un problème de taille, cependant: les enseignants en classe-passerelle ne peuvent pas être nommés, car ils travaillent dans des structures particulières, à renouveler tous les ans.

AU CAS PAR CAS

Le but étant, bien sûr, que l'enfant puisse un jour intégrer une classe de son niveau dans l'enseignement ordinaire, comment décide-t-on de la suite de son parcours scolaire? Ce sera l'une des tâches du conseil d'intégration, présidé par la direction de l'école et composé des profs en charge de la classe-passerelle ainsi que d'un représentant PMS. Ce conseil est chargé de guider l'élève

vers une intégration optimale et de l'aider à préparer les épreuves de l'un des jurys de la Communauté française. Il peut également octroyer une attestation d'admissibilité aux enfants qui ne peuvent prouver la réussite ou la fréquentation d'une année scolaire dans leur pays d'origine. Cette attestation leur permettra d'intégrer ensuite n'importe quelle classe du secondaire. "Chez nous, explique P. LAURENT, le conseil d'intégration se réunit plusieurs fois par an, à la demande, ou quand un jeune atteint 18 ans, si son niveau est jugé suffisant en français. Pour ceux qui terminent leur année dans la classe, le conseil se réunit en mai, après un important conseil de classe à Pâques. Leur orientation est décidée en juin".

À l'école Magellan, "On attend en général le mois de février pour commencer à estimer le niveau des élèves et voir s'ils sont capables de passer dans une classe ordinaire, explique l'institutrice. Quand les enfants quittent la classe-passerelle, c'est un peu au cas par cas. Tout dépend de l'aide qu'ils peuvent trouver en-dehors de l'école, auprès de leurs parents, d'une école de devoirs... C'est primordial, car ils n'ont de toute façon pas le même niveau que les autres en français".

"Le travail avec les classes-passerelles a insufflé une nouvelle dynamique bénéfique à l'école, s'enthousiasme le directeur du Campus St-Jean. Et s'il ne fallait retenir que trois éléments caractérisant ces classes, je pointerais: des enseignants motivés, qui sont là par choix, des élèves très attachants, qui attendent beaucoup, et surtout, des résultats incroyables!". ■

BRIGITTE GERARD

1. Il s'agit d'un outil-référentiel destiné à un cours de français en classe-passerelle. Il propose des balises tant organisationnelles que pédagogiques. Cet outil décrit les compétences phonologiques et graphiques nécessaires à la maîtrise de la langue française, ainsi que les compétences communicationnelles indispensables à l'intégration des primo-arrivants dans le cursus scolaire.

Renseignements: **Brigitte MALHERBE**, service pédagogique de la FeSEC
02/256.71.57 - brigitte.malherbe@segec.be